

Michaël GIRARDIN, *La fiscalité dans le judaïsme ancien*
(VI^e s. av. J.-C.-II^e s. apr. J.-C.)

Paris, Geuthner (« Culture archéologique du judaïsme ancien »), 2020

Katell Berthelot



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/rhr/12281>

DOI : 10.4000/rhr.12281

ISSN : 2105-2573

Éditeur

Armand Colin

Édition imprimée

Date de publication : 20 mars 2023

Pagination : 132-136

ISBN : 978-2-200-93494-1

ISSN : 0035-1423

Référence électronique

Katell Berthelot, « Michaël GIRARDIN, *La fiscalité dans le judaïsme ancien* (VI^e s. av. J.-C.-II^e s. apr. J.-C.) », *Revue de l'histoire des religions* [En ligne], 1 | 2023, mis en ligne le 20 mars 2023, consulté le 02 avril 2023. URL : <http://journals.openedition.org/rhr/12281> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rhr.12281>

Ce document a été généré automatiquement le 2 avril 2023.

Tous droits réservés

Michaël GIRARDIN, *La fiscalité dans le judaïsme ancien (VI^e s. av. J.-C.-II^e s. apr. J.-C.)*

Paris, Geuthner (« Culture archéologique du judaïsme ancien »), 2020

Katell Berthelot

RÉFÉRENCE

Michaël GIRARDIN, *La fiscalité dans le judaïsme ancien (VI^e s. av. J.-C.-II^e s. apr. J.-C.)*, Paris, Geuthner (« Culture archéologique du judaïsme ancien »), 2020, 189 p., 33 €, 24 cm, ISBN 978-2-7053-4054-4.

- 1 Michaël Girardin propose dans ce livre une synthèse à destination d'un large public sur la fiscalité dans le judaïsme ancien, un sujet plutôt technique et peu traité jusqu'à la thèse de l'auteur, soutenue à l'Université de Metz en 2017 et publiée en 2022 chez Ausonius Éditions. L'ouvrage concis (avec un minimum de notes de bas de page) présenté ici est organisé de façon à la fois chronologique (chap. I sur la fiscalité achéménide, chap. IV sur la fiscalité hellénistique de 332 à 165 avant notre ère, chap. V sur la fiscalité de la Judée autonome de 165 av. n. è. à 6 de n. è., chap. VI sur la fiscalité romaine de 6 à 135 de n. è.) et thématique (chap. II et III sur les offrandes et les sacrifices au sein du judaïsme, chap. VII sur les enjeux politiques et théologiques de l'impôt, chap. VIII sur le spectacle que représentent la collecte et le paiement de l'impôt, chap. IX sur les collecteurs, et chap. X sur les incidences économiques de l'impôt). Le tout est complété par une préface de David Hamidović, une brève introduction, une conclusion de trois pages, un glossaire, un index et une bibliographie.
- 2 Dans les chapitres chronologiques, l'auteur s'attache à reconstituer les systèmes fiscaux mis en place en Judée par les pouvoirs achéménide, lagide, séleucide et romain, en distinguant avec minutie les différents types de prélèvements : tribut, capitation, impôt foncier, dîme des produits agricoles, péages et douanes, corvée, dons d'hommage au

souverain ponctuels ou réguliers (peut-être la *mindah* à l'époque perse, la « couronne » à l'époque hellénistique, l'*aurum coronarium* à l'époque romaine), etc. Chaque fois que cela est possible, M. Girardin fait appel à la documentation extérieure aux sources bibliques et juives : des reçus fiscaux et des lettres d'époque achéménide, des ostraca iduméens, des papyrus égyptiens d'époque lagide (entre autres les « archives » de Zénon), des sources littéraires et documentaires grecques et romaines, des monnaies, et les papyrus de Wadi Murabba'ât (des documents fiscaux d'époque romaine, retrouvés dans le désert de Judée). Il avance parfois des chiffres relatifs aux montants perçus et aux taux d'imposition, mais souligne avec prudence les incertitudes qui pèsent sur ces reconstitutions (p. 66, 70, 81, 96, entre autres).

- 3 Les chapitres thématiques relèvent davantage de l'histoire des religions, notamment avec les chap. II et III sur les offrandes et les sacrifices, et le chap. VII sur les enjeux politiques et théologiques de l'impôt. L'ouvrage souligne en fait à de nombreuses reprises les enjeux politiques et religieux de l'impôt, tandis que la question des enjeux économiques n'est abordée que dans le dernier chapitre (même si le poids économique de l'impôt pour les contribuables est un thème récurrent du livre).
- 4 M. Girardin propose de considérer tous les sacrifices liés au temple de Jérusalem comme un type d'offrande, « surtout pensé comme un don d'hommage à une puissance souveraine » qui est en l'occurrence divine (p. 57). Il avance dans le chap. VII qu'il existe dans le judaïsme ancien, pendant toute la période considérée, une « dialectique de l'offrande et du tribut » (p. 120), c'est-à-dire une dialectique des prélèvements destinés à Dieu (ou ses représentants, les prêtres et Lévites) et au pouvoir politique en place, qu'il soit juif (hasmonéen, hérodien) ou étranger. Selon M. Girardin, l'impôt versé au souverain juif ou même à une puissance occupante peut être envisagé comme légitime lorsque cette situation politique est présentée comme voulue par la divinité. Dans ce cas, offrande et tribut ne sont pas en opposition, même si le tribut peut être perçu comme un châtement divin. À l'inverse, lorsque le pouvoir ne peut se revendiquer de l'autorité divine, ses prélèvements deviennent illégitimes, conduisant dans certains cas à la révolte, comme en 6 de n. è. avec le mouvement de Judas le Galiléen, qui appelait à ne pas payer l'impôt à Rome.
- 5 M. Girardin réussit à écrire sur un sujet complexe un livre plutôt agréable à lire et pédagogique. L'ouvrage fourmille d'informations utiles, par exemple sur le fait que la plupart des impôts à l'époque hellénistique et romaine étaient prélevés en nature, ou que la terre était mesurée en surface d'ensemencement (p. 65). Il faut en outre souligner que l'auteur reconnaît très honnêtement les limites de l'enquête, le manque de données dans la plupart des cas, et les défis que pose leur interprétation (p. 18-19, 26-27, 61, 89, 91, 97, 149, 159). Il éclaire la situation en Judée par des comparaisons bienvenues avec d'autres provinces de l'empire ou d'autres types de systèmes fiscaux antiques (p. 19-20, 113-114, 117, 131-132, 151, 163). Il faut également saluer le fait que cette étude intègre des sources peu connues ou sous-utilisées jusqu'ici, comme les documents fiscaux de Wadi Murabba'ât. Enfin, l'ouvrage contient nombre de réflexions judicieuses, comme sur la nature concrète de l'impôt et ses implications pour l'histoire sociale (p. 138, par exemple), ou encore sur la nécessité, en contexte juif, d'une autorisation divine de l'impôt (p. 122-123, 128).
- 6 L'ampleur du propos (pas moins de sept siècles d'histoire juive !) conduit inévitablement à quelques approximations, voire à des erreurs. On perd parfois en précision ce qu'on gagne en extension et vue d'ensemble. L'inclusion de tous les

sacrifices dans la catégorie du « don d'hommage » (p. 57), alors que les sacrifices d'expiation ont une tout autre fonction, est pour le moins discutable. L'auteur écrit aussi p. 51 (et 53) que dans les textes bibliques, l'individu qui a commis une faute nécessitant un sacrifice de type *hattat* ou *asham* « est considéré comme impur tant qu'il n'a pas racheté son péché par ce prix, aussi personne ne peut-il entretenir avec lui de relation ». Il y a ici une confusion entre les notions de péché et d'impureté, qui sont en principe distinctes dans la Bible hébraïque (le péché s'oppose à la sainteté, tandis que l'impur s'oppose au pur, et ces notions ne sont pas superposables ; voir aussi p. 140, 156). Il est possible de parler de stigmatisation morale du « pécheur », mais les relations sociales n'étaient certainement pas interrompues comme dans le cas d'un lépreux, qui était considéré comme impur et devait se tenir dans un espace séparé.

- 7 Parmi d'autres erreurs ponctuelles, on relève l'affirmation selon laquelle Judas Maccabée aurait été nommé stratège par les Séleucides (p. 74) – c'est en réalité son frère Jonathan qui reçoit le premier cette charge, cf. 1 Macc 10, 65. Par ailleurs il n'est pas possible d'affirmer qu'en 1 Macc 15, 28-31, Simon (le frère de Judas) « reconnaît son incapacité à s'opposer à la suzeraineté séleucide » (p. 76) ; la réponse de Simon se trouve aux versets 33-35 et signifie clairement que la Judée est « l'héritage de nos pères », sur laquelle Antiochos n'a aucun droit, par opposition aux villes de la plaine côtière, qui peuvent faire l'objet d'une négociation. Enfin, toujours en lien avec la dynastie hasmonéenne, il est inexact d'écrire que les Juifs de Judée se tournent vers la puissance romaine en 129 av. n. è. (p. 77) : des relations diplomatiques avaient été établies dès la fin des années 160.
- 8 Un problème méthodologique de fond est soulevé par l'utilisation des sources bibliques et rabbiniques pour décrire le système des offrandes du temple de Jérusalem dans une approche synchronique (aux chap. II et III). L'auteur concède ponctuellement que le témoignage du Talmud de Babylone est « tardif » (p. 51), mais il met sur le même plan des sources distantes de plusieurs siècles, rédigées dans des contextes historiques et idéologiques radicalement différents, afin de présenter un système qui est en fait artificiellement unifié. Il eut été préférable d'adopter ici aussi une perspective diachronique, et de bien différencier les points de vue reflétés par les sources. Par ailleurs on ne sait pas très bien si l'auteur considère ces sources comme reflétant des réalités historiques ou s'il leur confère un autre statut (fonction prescriptive, utopie...).
- 9 Un autre problème réside dans l'inclusion des dons aux synagogues, commémorés par des inscriptions, dans la catégorie de l'offrande (p. 125, 144). Dans la perspective du livre, l'offrande est censée être un prélèvement obligatoire destiné à Dieu, même quand elle prend la forme de dons aux pauvres, dans la mesure où ces dons sont réglementés par des commandements divins. Or le financement de la construction ou de la décoration de synagogues ne relève pas de ces prélèvements obligatoires. Il ne s'agit pas tant d'une forme de fiscalité que d'une manifestation d'évergétisme de la part des donateurs (qui ne sont pas tous juifs). À trop étendre la définition de l'offrande, les contours de celle-ci finissent par devenir flous, et l'analyse des phénomènes sociaux s'en ressent.
- 10 Ces remarques critiques ne doivent toutefois pas oblitérer les qualités de l'ouvrage. Cette première synthèse sur un sujet difficile rendra de grands services aux historiens qui ne sont pas spécialistes du judaïsme antique, ainsi qu'aux étudiants.

AUTEURS

KATELL BERTHELOT

Centre national de la recherche scientifique,
Aix-Marseille Université.